

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	11	13

4-2711/2023

Date de la convocation

21 novembre 2023

Date d'affichage

21 novembre 2023

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES Mmes Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : Mmes Pascale BESTI (ayant donné procuration à M. Alain KOMPANITCHENKO), Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), M. Frédéric CATHALOGNE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CHAUVIN

Objet : approbation des tableaux des voies communales et des chemins ruraux

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a sollicité le service intercommunal réseaux voirie aménagement afin de mettre à jour le tableau de classement des voies communales ainsi que le tableau récapitulatif des chemins ruraux. A l'issue de ce long travail, de nouveaux tableaux ont été établis.

Ce travail a permis d'identifier 25 250 mètres de voies communales et 19 785 mètres de chemins ruraux.

Le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale, il demande au Conseil Municipal d'approuver lesdits tableaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le tableau de classement des voies communales et le tableau récapitulatif des chemins ruraux, tels qu'ils sont présentés par le Maire et annexés à la présente délibération.

APPROUVE le linéaire de voirie communale à 25 250 mètres linéaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Guy CAZALET



20 route de l'Eglise 64160 GABASTON

☎ : 05 59 68 33 98 – Messagerie : mairiedegabaston@gmail.com

Site internet : www.gabaston.fr